

les usines ou autres établissements ayant passé un contrat avec le gouvernement canadien. Je tiens à préciser que la limite de 85 décibels est très élevée et que, d'après bien des gens, on devrait la fixer à un niveau beaucoup plus bas. Je soutiens toutefois que ce serait un départ et que cela servirait d'exemple. Les spécialistes de la santé décrivent la puissance du bruit à 85 décibels comme celle qui nous empêche de nous entendre parler. J'ai bon espoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui me paraît très ouvert et qui fait tout ce qu'il peut contre les problèmes nationaux de santé, voudra bien tenter quelque chose au sujet du bruit comme facteur de santé aussitôt que son ministère sera en mesure de le faire.

Les députés savent peut-être que récemment des revues et des journaux ont demandé qu'on s'occupe de cette question. Voici un extrait d'un éditorial du *Globe and Mail* de Toronto du 26 mai:

Combien d'entre nous échappent à la pollution ... du bruit? Même les cultivateurs, qui sont censés être à l'abri dans leur tranquille campagne deviennent sourds à un rythme ahurissant parce que leurs tracteurs font un tapage de 7 à 29 décibels au-dessus du niveau de 85 décibels qui affecte l'ouïe. Le mal progresse imperceptiblement jusqu'à un point critique, et il est incurable. Le docteur Douglas Warren de la faculté d'hygiène de l'Université de Toronto décrit la surdité, partielle ou totale, comme le pire problème de santé non mortel au Canada. C'est un triste mal qui bien souvent isole la victime au point de vue émotif.

Pourtant, on a à peine évalué ce problème très grave, on s'y est encore moins attaqué.

Je voudrais vous citer un autre bref passage, tiré celui-là d'un mémoire de la Fédération du travail de l'Ontario. Le voici:

Le nombre de travailleurs industriels exposés à des bruits nuisibles dépasse probablement le nombre de ceux qui doivent faire face à d'autres risques professionnels.

Comme je le disais tout à l'heure, le mois dernier le gouvernement américain a pris des mesures en vue de lutter contre le problème sanitaire causé par le bruit. Ma question ce soir est encore la même: quelles mesures le gouvernement entend-il prendre, par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou du ministère du Travail, pour combattre l'agitation ouvrière au Canada?

• (10.10 p.m.)

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Davis) qui ne

[M. Mather.]

sera pas ici ce soir, je vais essayer de répondre à la question du député. Je voudrais d'abord le féliciter de ses remarques fort à propos concernant ce problème croissant. Le ministère est à préparer un résumé de son activité dans ce domaine qu'il fera parvenir bientôt à l'honorable représentant. Pour le moment, je veux signaler à la Chambre que le ministère s'occupe depuis quelque temps déjà de la lutte contre le bruit et la pollution. Comme dans le passé, il continue de collaborer avec divers autres organismes gouvernementaux, notamment le Conseil national de recherches afin de trouver des solutions à des problèmes précis et, ce qui importe peut-être davantage, d'établir des normes utiles pour la gouverne de l'industrie et de l'administration dans la solution de ce problème qui prend de l'ampleur.

Le ministère entend maintenir son niveau actuel d'activité durant la prochaine année financière, mais il l'augmentera peut-être durant l'année financière suivante, car il reconnaît la nécessité d'obtenir des renseignements et d'adopter des mesures concrètes de réglementation.

#### LES PARCS NATIONAUX—LES NOUVELLES FRONTIÈRES DU PARC WOOD BUFFALO

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, ma courte allocution de ce soir résulte d'une question que j'ai posée il y a quelques jours au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je ne sais pas s'il est là pour répondre ou si quelqu'un le fera à sa place. Je l'ai vu il y a un instant. Je lui ai demandé s'il pouvait me dire quand les négociations à propos des nouvelles frontières du parc Wood Buffalo allaient reprendre entre la province de l'Alberta et le gouvernement fédéral. Je lui ai posé cette question, car j'estime que les gens du Nord-Est de l'Alberta, de Fort Chipewyan, de Fort Smith, ainsi que ceux d'une partie du Nord de la Saskatchewan, dans la région de l'Eldorado, et ceux de Fort McMurray, ont été lésés par le gouvernement fédéral et, dans une certaine mesure peut-être, par le gouvernement de l'Alberta.

Ils ont été lésés parce que les deux gouvernements se reprochaient mutuellement de n'avoir rien fait pour l'aménagement du parc Wood Buffalo. Je voudrais attirer l'attention sur deux problèmes importants, d'abord l'établissement d'industries dans la région du parc pour créer des emplois, puis la construction de routes dans le voisinage du parc, pour le relier au reste de la province. Comme je l'ai déjà dit, les grands problèmes de la région